
Résolution – Conseil professionnel « Poste et télécommunications »

La flexibilisation du temps de travail et du temps de service doit également avoir ses limites!

Le Conseil professionnel « Poste et télécommunications » de la CESI demande instamment aux institutions et aux employeurs européens de prendre des mesures pour que la flexibilisation du temps de travail ne se fasse pas au détriment des employés.

Sous prétexte d'une concurrence de plus en plus forte, l'on exige des travailleurs des deux secteurs, poste et télécommunications, une flexibilité sans cesse accrue. Cela va si loin que les tableaux de service sont définis toutes les semaines. Les travailleurs sont dès lors dans l'incapacité de planifier leur temps libre, ce qui va à l'encontre du principe de conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale.

Le Conseil professionnel « Poste et télécommunications » condamne cette situation. Il est intolérable qu'un travailleur ne puisse plus gérer son temps privé ou planifier sa vie de famille (p.ex. aller chercher les enfants à l'école, soigner des membres de la famille ou gérer ses engagements sociaux).

Le Conseil professionnel « Poste et télécommunications » constate que des programmes informatiques sont désormais utilisés pour affecter nouvellement les travailleurs, jour après jour, en fonction de la charge de travail prévue, en profitant de toutes les possibilités juridiques.

Le Conseil professionnel « Poste et télécommunications » demande instamment aux responsables de garantir que les travailleurs reçoivent leur tableau de service au moins un mois à l'avance et de veiller à ce que les travailleurs disposent d'un droit de codécision.